

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. AUBRUN, Maire.

Etaient présents : M. AUBRUN Maire.

Mesdames AUBERT, BESSE, BOUTIER, CHAGNAT, DEBBABI, EYMERY, FILIPE, ORDIONI, PHILIPPE, THOMAS, TOURNIER, VARESE-CASSATA.

Messieurs BEAUFUMÉ, BERTRY, CERVO, DESROSIERS, DOMBROWSKY, FERNANDES, GLAVIER, MOURGUES, NÉOTTI, NIGNON, PERES, SEIGNANT, TOURNIÉ.

Pouvoir :

Madame BONNET donne pouvoir à Madame CHAGNAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AUBERT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Discours de Monsieur DOMBROWSKY de la liste « Vivons mieux ensemble »

« Chers collègues,

Nous sommes ici ce soir pour entériner le choix des électeurs exprimé dimanche dernier. Ce choix n'a hélas pas pu être le résultat d'un débat de projets, puisque celui de la majorité sortante n'a été présenté à la population qu'une semaine seulement avant l'élection.

Ni vous, ni nous, ne devons nous cacher que 4 électeurs sur 10, à Boissise-le-Roi, n'ont pas été séduits par ce que vous et nous leur propositions. Ni vous, ni nous, n'avons à en être particulièrement fiers, ni à nous en satisfaire.

Le groupe des élus Vivons Mieux Ensemble aborde cette mandature déterminé à défendre ce qu'il croit bon pour notre commune, notamment le rééquilibrage dans votre façon de traiter nos deux hameaux (faut-il d'ailleurs rappeler que, pas plus qu'en 2001 et 2008, vous n'avez obtenu la majorité des voix à Orgenoy?). Nous abordons aussi cette mandature dans un esprit d'ouverture. Nous considérons en effet que le conseil que nous installons ce soir n'est pas seulement composé de 22 conseillers majoritaires, qui y tolèrent (plus ou moins bien, comme

précédemment) le groupe des 5 conseillers minoritaires. Nous sommes une assemblée de 27 élus, tous mandatés pour travailler ensemble les dossiers municipaux.

Pour montrer ce souci d'ouverture, et pour respecter le choix clair des électeurs, le groupe Vivons Mieux Ensemble ne présentera pas de candidature au poste de maire, ni aux postes d'adjoints, et s'abstiendra de participer aux votes correspondants, durant la réunion d'aujourd'hui. »

1°) Installation du conseil municipal

Vu l'article L260 et suivant du code électoral,

Vu l'article L2122-7 et suivant du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du scrutin constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 23/03/2014 ;

Résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 2862

Nombre de votants : 1814

Bulletins nuls : 69

Nombre de suffrages exprimés : 1745

27 sièges sont à pourvoir.

La liste « Boissise Orgenoy Energie » a obtenu 1047 voix soit 60 % des suffrages exprimés. Elle obtient 22 sièges.

La liste « Vivons mieux ensemble » a obtenu 698 voix soit 40 % des suffrages exprimés. Elle obtient 5 sièges.

Sont donc installés dans leur fonction de conseillers municipaux : M. Gérard AUBRUN, Mme Sylvia ORDIONI, M. Jacky SEIGNANT, Mme Véronique CHAGNAT, M. Jean Marc PERES, Mme Danielle BOUTIER, M. Alain BERTRY, Mme Rosa DEBBABI, M. Manuel MOURGUES, Mme Patricia VARESE-CASSATA, M. Charles NEOTTI, Mme Marie-Line THOMAS, M. Manuel FERNANDES, Mme Elisabeth BESSE, M. Jean-Claude NIGNON, Mme Véronique BONNET, M. Rémy CERVO, Mme Marine TOURNIER, M. Vincent GLAVIER, Mme Sylvie FILIPE, M. Jean-Luc TOURNIE, Mme Nathalie AUBERT, M. Patrick DOMBROWSKY, Mme Marie-France EYMERY, M. Alain BEAUFUME, Mme Christine PHILIPPE, M. Bernard DESROSIERS.

Sont proclamés élus communautaires M. Gérard AUBRUN et Mme Sylvia ORDIONI.

2°) Election du Maire

Le conseil est présidé par le doyen d'âge qui est Gérard AUBRUN.

Monsieur le Maire procède à la lecture des articles L2122-4 à L2122-8 du code général des collectivités territoriales

Au nom de la majorité municipale, il est proposé la candidature de Gérard AUBRUN.

Mesdames AUBERT et PHILIPPE sont désignées comme assesseurs.

Les conseillers municipaux de la liste « Vivons mieux ensemble » ne prennent pas part au vote.

Après le dépouillement, le résultat suivant a été établi :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 14

Monsieur Gérard AUBRUN ayant obtenu la majorité absolue a été déclaré Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

3°) Création des postes d'adjoints au maire

Monsieur le Maire précise que l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de créer 8 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée. (5 voix contre Mesdames EYMERY, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS, DOMBROWSKY) approuve la création de 8 postes d'adjoints.

4°) Election des adjoints au maire

VU l'article L2122-7-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 14.02.03 du 1^{er}/04/2014 fixant le nombre d'adjoints à 8.

La liste « Boissise Orgenoy Energie » propose la liste suivante :

1^{ère} Adjointe au Maire : Sylvia ORDIONI

2^{ème} Adjoint au Maire : Jacky SEIGNANT

3^{ème} Adjointe au Maire : Véronique CHAGNAT

4^{ème} Adjoint au Maire : Jean-Marc PERES

5^{ème} Adjointe au Maire : Danielle BOUTIER

6^{ème} Adjoint au Maire : Alain BERTRY

7^{ème} Adjointe au Maire : Rosa DEBBABI

8^{ème} Adjoint au Maire : Manuel MOURGUES

Les conseillers municipaux de la liste « Vivons mieux ensemble » ne prennent pas part au vote.

Après le dépouillement, le résultat suivant a été établi :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 14

La liste « Boissise Orgenoy Energie » ayant obtenue la majorité absolue, il a été immédiatement procédé à l'installation des adjoints dans leur fonction.

Discours de Monsieur le Maire

« Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle mandature s'ouvre et je tiens à remercier le public nombreux présent ce soir pour ce premier conseil municipal.

Je veux remercier à nouveau les régiboissiens et les urluquois pour la confiance qu'ils nous ont accordée et l'ensemble de mes colistiers pour leur dévouement et l'appui qu'ils m'ont apporté sans réserve.

Enfin qu'il me soit permis de remercier l'ensemble de mes collègues élus ce soir. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

C'est avec une profonde émotion, un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier.

Je serai guidé tout au long de celui-ci par le sens du service public et par le respect de l'intérêt général.

Je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité.

Je souhaite donc poursuivre avec mon équipe le travail accompli sur la base de notre programme, mettre mes compétences et toute ma détermination au service de notre ville et de ses habitants.

Je serai, soyez en convaincu, le maire de tous.

Avec vous... pour vous... nous allons travailler ensemble pour notre ville et ses habitants, qui méritent le meilleur. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Le Maire,

Gérard AUBRUN